haine et à la discorde, assurés que leur conduite sera très agréable, au Cœur très aimant de Jésus et à Celui qui, malgré son indignité, est son Vicaire ici-bas.

A cet égard, il importe également d'avertir de leur devoir les catholiques écrivains, les rédacteurs de revues et de journaux, et de les prier instamment de se revêtir, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, de miséricorde et de bonté(1) et de faire passer cette bienveillance dans leurs écrits, s'abstenant non seulement d'accusations vaines et injustifiées, mais même de toute violence et dureté de langage, procédés qui violent la loi chrétienne et risquent de rouvrir les plaies mal fermées, au moment surtout où la sensibilité, encore sous le coup de la blessure, ne peut souffrir le moindre contact douloureux.

La pratique du devoir de la charité que nous venons de recommander à chacun pris en particulier, Nous voulons la rappeler aussi aux nations qui ont porté si longtemps le poids de la guerre : puissent-elles, en supprimant, dans la mesure du possible, les motifs de discordes — et en sauvegardant comme il sied les droits de la justice, — reprendre leurs rapports de mutuelle amitié!

L'Évangile, en effet, ne contient pas une loi de charité pour les individus, et une autre loi, différente de la première, pour les cités et les nations, lesquelles, en définitive, ne sont autre chose que des groupements d'individus. En dehors de la charité, il y a, au sortir de cette guerre, une raison de nécessité qui semble orienter les événements, dans le sens d'une réconciliation générale et mutuelle des peuples : les rapports naturels de dépendance et de bons offices réciproques qui unissent les nations sont devenus plus étroits que jamais du fait d'un sens plus affiné de civilisation et de la faculté merveilleusement accrue des relations.

Ce devoir du pardon des offenses et du rapprochement fraternel des peuples, que prescrit la loi sacrée de Jésus-Christ et qu'exige l'intérêt des individus et des sociétés, le Saint-Siège, Nous l'avons montré, n'a jamais cessé de le rappeler au cours de la guerre et n'a jamais permis aux rivalités et aux haines de le faire oublier. Depuis la signature des traités de paix, Nous revenons sur ce sujet avec plus d'insistance encore, témoin Nos Lettres récentes adressées à tous les évêques d'Allemagne d'une part(2), et, d'autre part, au cardinal-archevêque de Paris(3).

Or, cette bonne entente des nations civilisées est singulièrement sauvegardée et favorisée par l'usage, devenu fréquent aujourd'hui, des entrevues et conférences de Souverains et de

<sup>(1)</sup> Coloss. III, 12.

<sup>(2)</sup> Lettre apostolique Diuturni, du 15 juillet 1919. (La traduction en a

été publiée dans la D. C., t. 3, pp. 82-83.)
(3) Lettre Amor ille singularis, du 7 octobre 1919 (traduction publiée dans la D. C., t. 2, pp. 498-499).